

académie
Poitiers

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Charente-Maritime

éducation
nationale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCEDURE DES AFFECTATIONS POST 3^{ème}

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES FAMILLES

Pour toute demande liée à l'orientation et à l'affectation des élèves, durant la période qui se déroule **du 30 mai au 13 juillet 2016**, la Direction des Services Départementaux de l'éducation Nationale de la Charente Maritime sera joignable **uniquement** :

- par mail à affectations17@ac-poitiers.fr : les informations suivantes devront être impérativement indiquées dans le mail :

- nom et prénom de l'élève
- établissement et classe fréquentés en 2015/2016 *
- établissement et classe demandés en 2016/2017
- numéro de téléphone

- par courrier à DSDEN 17 – Cité Duperré – CS 60508 place des cordeliers 17021 La Rochelle Cedex 1

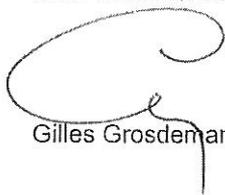
L'accueil du public sera exclusivement assuré **le lundi, le mercredi et le vendredi après-midi de 14h à 17h** à la direction des services de l'éducation nationale à La Rochelle.

Une permanence téléphonique sera assurée **le mardi, le jeudi et le vendredi matin de 9h à 12h**.

Aucun résultat d'affectation ne sera communiqué par téléphone.

Aucun recours ou demande spécifique de changement ne pourra être pris par téléphone.

Pour la rectrice, et par délégation,
Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
Directeur des services départementaux
De l'éducation nationale
de la Charente Maritime



Gilles Grosdemange

* si autre situation le préciser clairement.